

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.»

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 18 février 1970:

«Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable
sénateur Bourget, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit
autorisé à tenir des réunions pendant les ajournements du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.»

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.